

C O N T R A T T H É R A P E U T I Q U E

Si vous avez décidé de faire un séjour de 5 semaines au CMA, c'est que vous avez fait le constat, ces derniers temps, que tout(e) seul(e) vous n'arriviez plus à vous arrêter ou à contrôler votre consommation de produit(s) psycho-actif(s): vous avez donc admis qu'il vous fallait une aide extérieure et qu'il fallait vous imposer à vous-mêmes des contraintes momentanées pour retrouver plus tard votre indépendance.

Ces contraintes correspondent à des interdictions et des obligations qui ne sont pas celles d'un règlement dicté et surveillé par les soignants : ce sont les clauses d'un contrat thérapeutique passé entre vous et nous :

- Pour vous permettre les évolutions et les changements que vous espérez,
- Pour nous assurer du cadre de soins et de la cohérence dont nous avons besoin dans notre travail thérapeutique.

Restrictions sur les produits psycho-actifs :

Le CMA est un « environnement protégé » où chacun doit subir le moins possible de risques de « craquer » :

- Les produits illicites sont strictement interdits dans le centre : vous ne devez pas en amener sous quelque forme que ce soit, ni vous en faire amener, ni en fournir à d'autres patients. Nous avons étendu cette interdiction à l'alcool, au CBD, à tout type de complément alimentaire et/ou boisson énergisante et à tout médicament non prescrit par un médecin du centre.
- Le tabac est toléré à la condition d'être fumé en dehors du bâtiment, dans l'espace dédié : coté terrasse.
- Sur la totalité de votre séjour, vous vous engagez à vous abstenir de tous produit(s) cités ci-dessus dont vous êtes addict ou non.

Vie Sociale :

Le CMA est une mini-société où chacun peut réapprendre une vie sociale sans produit(s) (privilégier la vie avec les autres tout en respectant les gestes barrières).

- Vous participez à la vie quotidienne où chacun a une part active dans l'entretien des équipements, dans le maintien d'une bonne hygiène individuelle, dans le respect mutuel des projets de soins de chacun et dans le souci de convivialité.
- Vous prenez part à la vie institutionnelle où une réunion hebdomadaire obligatoire permet d'organiser les espaces et périodes de vie collective suivant les nouvelles mesures sanitaires.

Observance thérapeutique:

Le CMA est un établissement de santé où vous devez être actif dans vos soins :

- Le suivi médico-psychologique individuel avec consultations, bilans....
- Les séances de thérapie de groupe (obligatoires)
- Les activités d'animation sur inscription.

Sorties et Permissions

Les visites seront autorisées les week-ends à partir de la deuxième semaine, LIMITÉES à quatre personnes, le port du masque reste conseillé.

Les permissions des week-ends seront autorisées lors de la troisième et quatrième semaine.

Signer un contrat thérapeutique, est un engagement réciproque, librement consenti entre vous et nous :

Notre rôle en tant que soignants est de faire le maximum pour vous aider à respecter ce contrat dans un souci constant de compréhension, de discussion, de soutien et de persuasion en nous gardant de tout dirigisme ou coercition.

Votre rôle en tant que patient est de faire tous vos efforts pour respecter la parole donnée mais de ne pas hésiter à faire état de vos difficultés et à demander de l'aide sans attendre un niveau insupportable de malaise, de tension et d'anxiété où passage à l'acte et transgression ne peuvent amener que la rupture.

A..... . le

NOM :

Signature :

